

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS938

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo,
M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et
M. Zumkeller

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« national et interprofessionnel »

les mots :

« national, interprofessionnel et multi-professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable que la commission paritaire des CREFOP (comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) intègre des représentants des organisations d'employeurs représentatives au niveau multi-professionnel, prenant ainsi en compte des secteurs d'activité tels que l'agriculture ou l'économie sociale et solidaire.